Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502479-20260605-2026043-DE

Département D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de SAINT-MALO
Commune de Roz sur Couesnon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Juin à 17:00, le Conseil Municipal de la Commune de Roz sur Couesnon s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAMBON Christophe, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 28/05/2026.

Présents : M. FAMBON Christophe, Maire, M. VAÉVIEN Michel, Mme MAÇON Claudie, M. PIAT Felix, M. PERENNES Philippe, Mme NARME Christelle, M. DATIN Dominique, Mme VAN OOST Anne, M. RENÉ Pierre, Mme CHICHERIE Anne-Cécile, M. ANDRÉANI Gaël, Mme FRANCHOMME Coralie, M. GUEDON Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PONTAIS Sandrine à Mme MAÇON Claudie, Mme ZAMORA Liliane à M. RENÉ Pierre, Mme FRANCHOMME Coralie à M. PIAT Félix
Absent : M. ANDREANI Gaël

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAÇON Claudie

2026/043 – Désignation des grands électeurs

VU le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Madame CHICHERIE Anne-Cécile et Monsieur PIAT Félix

Monsieur RENE Pierre et Monsieur Dominique DATIN

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Composition de la liste :

Liste Ensemble Roz-sur-Couesnon : Monsieur Christophe FAMBON

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502479-20260605-2026043-DE

Monsieur le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

***Élection des délégués* titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- **Liste Ensemble Roz-sur-Couesnon** = 14 voix

Le quotient applicable est : 14 / 3 = 4.66 soit 5

La **Liste Ensemble Roz-sur-Couesnon** obtient : 14/5 = 2.8, soit 3 sièges

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs :

La Liste Ensemble Roz-sur-Couesnon : 3 sièges

Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- **Liste Ensemble Roz-sur-Couesnon** = 14 voix

Le quotient applicable est : 14 / 3 =4.66 soit 5

La **Liste Ensemble Roz-sur-Couesnon** obtient : 14/5 = 2.8, soit 3 sièges

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs :

La Liste Ensemble Roz-sur-Couesnon : 3 sièges

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture de Rennes
Le :
Et Publication ou notification du :

Le Maire
Christophe FAMBON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux